

Séance du 4 septembre 2018

L'An deux mil dix-huit, le quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 29 août 2018, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN.

PRESENTS : Mrs MARTIN Bernard, ALLOY Jean-Claude, CARTE Jacques, CONFESSON Bruno, DAFFIX Roland, LAJOIE Patrick, LEHOURS Jean-Michel, MONGIS Gérard, Mmes BALICHARD Valérie, DENIS Annie, GIRAUDET Laurette, JUILLARD Brigitte, JOBERT Martine, MAILLARD Claudette.

ABSENTS : Mmes CHARTIER Nathalie, LAURENT Laëtitia, Mr CHAPELLE Daniel, excusés.
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

1. FINANCES

→BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1

Annie DENIS, adjointe aux finances, présente la décision modificative n° 1 au budget Assainissement concernant un ajustement de crédits, à savoir :

Section d'investissement

Dépenses	
- 2315 (23) - 300 : Installation, matériel et outillage	30 765.00€
Recettes	
- 131 (13) -300 : subvention d'équipement	30 765.00€

Le Conseil accepte la décision modificative ci-dessus.

→BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°2

Annie DENIS, adjointe aux finances, présente la décision modificative n° 2 au budget Assainissement concernant un ajustement de crédits, à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses	
- 6541(65) - créances admises en non-valeur	-100.00€
- 673 (67) – titres annulés (sur exercice ant.)	100.00€

Le Conseil accepte la décision modificative ci-dessus.

→BUDGET COMMUNE VIREMENT DE CREDITS N°1

Annie DENIS, adjointe aux finances, rend compte de la décision de Monsieur le Maire prise par délégation, à savoir :

VIREMENT DE CREDITS

Section de fonctionnement

Dépenses	
- 022 (022) – dépenses imprévues	- 3 100.00€
- 6574 (65) – subv. Fonct. aux associations	3 100.00€

2. PERSONNEL

→ PROMOTION INTERNE : NOMINATION AU GRADE DE TECHNICIEN

Bruno CONFESSON, adjoint au personnel, informe l'Assemblée que Monsieur Luc PERRIN a été promu au grade de Technicien, catégorie B, lors de la CAP du 15 juin 2018. Il propose :

- la nomination de Luc PERRIN à compter du 1^{er} septembre 2018 en qualité de TECHNICIEN STAGIAIRE par détachement pour une durée de 6 mois, dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

- la création du poste de Technicien à compter du 1/09/2018,

- la conservation du poste d'Agent de Maîtrise Principal jusqu'à la titularisation de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE les propositions de Mr CONFESSON,

- DEMANDE à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de nomination qui s'impose et de modifier le tableau des effectifs.

→ RECRUTEMENT DE Mme CASTEX Marlène

Bruno CONFESSON, adjoint au personnel, informe l'Assemblée que la candidature de Madame Marlène CASTEX a été retenue au poste de MANAGER DE VILLE. Aussi, il propose de créer un poste d'ATTACHE en CDD, catégorie A, à mi-temps d'une durée d'un an renouvelable une année à compter du 1^{er} octobre 2018. Mme CASTEX Marlène sera rémunérée au grade d'Attaché au 1^{er} échelon, Indice Brut 434 et bénéficiera du RIFSEEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE les propositions de Mr CONFESSON,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat d'engagement en application de l'article 3-2 pour faire face à la vacance temporaire d'un emploi à compter du 1^{er} octobre 2018 jusqu'au 30 septembre 2019 et renouvelable une fois pour la même durée,

- de prendre l'arrêté d'attribution du RIFSEEP.

- de modifier le tableau des effectifs.

→ POSTE D'EDUCATEUR DES APS

Bruno CONFESSON, adjoint au personnel, informe de la fin de prise en charge en surnombre de Madame Laure THOMAS-HUARD. A compter du 1^{er} septembre 2018, elle est prise en charge par le CDG69, aussi il propose la suppression de son poste à cette même date et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE les propositions de Mr CONFESSON.

→ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal fixe le tableau des effectifs comme suit :

Cat.	GRADE au 1/01/2017	Echelle	Durée hebdomadaire du poste en H/Mns	Poste supprimé depuis le	Poste créé depuis le	POSTE OCCUPE	
						Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	AGENT
A	Attaché	des attachés	35h00			Titulaire	GUILLOT Annie
A	Attaché	Des attachés	17h30		1/10/2018	contractuel	CASTEX Marlène
C	Adjoint Administratif Principal 2è cl	Echelle C2	35H00			Titulaire	BOLGIANI Nathalie
C	Adjoint Administratif Principal 2è cl	Echelle C2	31H30			Titulaire	MOREAU Emmanuelle
C	Adjoint Administratif Territorial	Echelle C1	35H00		1/02/2018	contractuel	COURCEL Audrey
Filière Administrative (Service administratif)							
C	Adjoint du Patrimoine	Echelle C1	12H00			Titulaire	PERRIN Catherine
Filière culturelle (Bibliothèque)							
B	Technicien	des techniciens	35H00		1/09/2018	Stagiaire	PERRIN Luc
C	Agent de Maîtrise Principal	Agents de Maîtrise	35H00			Titulaire	
C	Adjoint Technique Principal 2è cl	Echelle C2	35H00			Titulaire	RAYNAUD Pascal
C	Adjoint Technique Principal 2è cl	Echelle C2	35H00			Titulaire	BOISSON Luc
C	Adjoint Technique Principal 2è cl	Echelle C2	30H00		01/01/2018	Titulaire	BONHAMMOUR Danièle
C	Adjoint Technique Principal 2è cl	Echelle C2	17H30		01/07/2018	Titulaire	BOLATON Sylvain
C	Adjoint Technique Principal 2è cl	Echelle C2	35H00		01/07/2018	Titulaire	en attente CAP
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00			Titulaire	DAFFIX Jean
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00			Titulaire	MARTIN Pierre
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00			Titulaire	HERVIER Jean-Bernard
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	30H00			Titulaire	BOUGARET Alain
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	18H00			Titulaire	CHEVALLIER Sylviane
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00			Titulaire	ZYDORCZYK Christophe
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00			Titulaire	BIDAUD Damien
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00			Titulaire	CHARDON Frédéric
Filière Technique (Services Techniques)							
B	Educateur des APS	Echelle B1	14H30	1/09/2018		Titulaire	
Filière Sportive							

3. POINT SUR LES TRAVAUX

Jean-Claude ALLOY fait un point sur les travaux en cours :

- rue Camus de Richemont : l'entreprise BARBIERO pour le compte du SIVOM avance normalement, les riverains sont branchés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Les travaux impactent la rue du Commerce avec une déviation mise en place jusqu'au 17 septembre normalement.

- rue Batardeau : le SDE 03 intervient pour les réseaux électriques et téléphoniques environ pendant cinq semaines.

Quand les travaux seront attribués lors de la CAO du 8 octobre, le pôle social sera stabilisé immédiatement afin de créer un espace de stationnement durant les travaux Batardeau/Camus de Richemont.

- VRD 2018, les entreprises retenues sont ALZIN et COLAS.

4. ATDA

→ Approbation des statuts modifiés

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes.

Ainsi, l'ATDA propose à ses membres :

- Au titre des missions de base :
 - Une assistance informatique,
 - Une assistance en matière de développement local,
 - Une assistance à maîtrise d'ouvrage,
 - Une assistance financière.
- Au titre du service optionnel assistance technique voirie-ouvrage d'art :
 - Une assistance technique (voirie, espaces publics, ouvrages d'art, bâtiments) ;
 - Une assistance au suivi des ouvrages d'art,
 - Une assistance à la gestion de la voirie,
 - Un appui à la rédaction des actes du domaine public.
- Au titre du service optionnel urbanisme
 - Une animation du réseau des services instructeurs ;
 - Une assistance pour l'application du droit de sols pour les communes compétentes et les EPCI compétents ;
 - Une assistance en matière d'urbanisme réglementaire :
 - Une assistance pour les outils d'aménagement sous forme notamment de conduite d'étude.
 - Une assistance pour la mise en œuvre des outils d'action foncière.

Lors de sa réunion du 12 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de compléter ces différentes prestations en proposant un service protection des données à caractère personnel.

Les prestations suivantes sont proposées au titre de ce service :

Conformément à l'article 39 du règlement général sur la protection des données (RGPD), l'ATDA en tant que DPO mutualisé assure les missions obligatoires suivantes :

- Information et conseil aux élus et aux agents des communes et des établissements publics intercommunaux adhérents du service : action de sensibilisation, réunion d'information,

formation, veille juridique et jurisprudentielle, conseil apporté lors de la conception ou de l'évolution substantielle d'un traitement, en cas de violation des données personnelles...

- Contrôle du respect du RGPD et du droit national en matière de protection des données et notamment :
 - Analyse et vérification de la conformité des activités de traitement
 - Ediction de recommandations
- Assistance pour la réalisation des analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD) notamment :
 - Dispense de conseils sur demande : nécessité ou non de réaliser une étude d'impact, méthodologie à suivre, mesures à appliquer pour atténuer les risques éventuels pesant sur les droits et les intérêts des personnes concernées...
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour retenir un prestataire externe en charge de réaliser l'étude d'impact,
 - Vérification de l'exécution de l'analyse d'impact et si ses conclusions sont conformes au RGPD,
- Coopération et point de contact avec l'autorité de contrôle.

Outre ces missions obligatoires définies par le RGPD, les prestations suivantes sont également proposées :

- Assistance à la cartographie des traitements des données personnelles et à l'élaboration du registre des activités de traitements :
 - Assistance au recensement (en lien avec les services du responsable de traitement),
 - Assistance à l'élaboration du registre des activités de traitement et à sa mise à jour.
- Assistance pour définir et prioriser les actions à mener :
 - Réalisation d'un audit de conformité des traitements,
 - Aide à l'élaboration d'un plan d'actions de mise en conformité avec la réglementation.
- Assistance en cas de violations des données personnelles (procédure de gestion, aide à la notification de violation de données à caractère personnel à l'autorité de contrôle, communication à la personne concernée...)
- Animation du réseau des délégués à la protection des données : réunions d'information, formation, échange de solutions et de bonnes pratiques, veille juridique et jurisprudentielle.

Conformément à l'article 38 du RGPD, les personnes concernées peuvent prendre contact avec le délégué à la protection des données au sujet de toutes les questions relatives au traitement de leurs données à caractère personnel et à l'exercice des droits que leur confère le RGPD.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les statuts de l'ATDA modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2018.

➔Service protection des données à caractère personnel : DPO mutualisé

Monsieur le Maire rappelle que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018.

Il a pour objectifs :

- De renforcer la sécurité des données personnelles,
- D'adapter les droits et les libertés des personnes aux conditions de l'ère numérique,
- De réaffirmer le droit des personnes,
- D'augmenter les sanctions encourues,
- De créer un cadre juridique unifié en matière de gestion des données personnelles.

Désormais, chaque organisme doit être en mesure de démontrer le respect des principes applicables en matière de protection des données et mettre en œuvre des procédures et des mécanismes qui permettent de protéger les données à caractère personnel.

L'article 37 du règlement général sur la protection des données impose également à chaque autorité publique de désigner un délégué à la protection des données.

Le RGPD donne la possibilité aux autorités publiques compte tenu de leur structure organisationnelle et de leur taille de désigner un seul délégué à la protection des données.

Monsieur le Maire précise que l'ATDA propose à compter du 1^{er} janvier 2019 un nouveau service de protection des données à caractère personnel et donne la possibilité de désigner l'ATDA en tant que délégué à la protection des données (DPO).

Les prestations suivantes sont proposées au titre de ce service :

Conformément à l'article 39 du règlement général sur la protection des données, l'ATDA en tant que DPO mutualisé assure les missions obligatoires suivantes :

- Information et conseil aux élus et aux agents des communes et des établissements publics intercommunaux adhérents du service : action de sensibilisation, réunion d'information, formation, veille juridique et jurisprudentielle, conseil apporté lors de la conception ou de l'évolution substantielle d'un traitement, en cas de violation des données personnelles...
- Contrôle du respect du RGPD et du droit national en matière de protection des données et notamment :
 - Analyse et vérification de la conformité des activités de traitement
 - Ediction de recommandations
- Assistance pour la réalisation des analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD) notamment :
 - Dispense de conseils sur demande : nécessité ou non de réaliser une étude d'impact, méthodologie à suivre, mesures à appliquer pour atténuer les risques éventuels pesant sur les droits et les intérêts des personnes concernées...
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour retenir un prestataire externe en charge de réaliser l'étude d'impact,
 - Vérification de l'exécution de l'analyse d'impact et si ses conclusions sont conformes au RGPD,
- Coopération et point de contact avec l'autorité de contrôle.

Outre ces missions obligatoires définies par le RGPD, les prestations suivantes sont également proposées :

- Assistance à la cartographie des traitements des données personnelles et à l'élaboration du registre des activités de traitements :
 - Assistance au recensement (en lien avec les services du responsable de traitement),
 - Assistance à l'élaboration du registre des activités de traitement et à sa mise à jour.
- Assistance pour définir et prioriser les actions à mener :
 - Réalisation d'un audit de conformité des traitements,
 - Aide à l'élaboration d'un plan d'actions de mise en conformité avec la réglementation.
- Assistance en cas de violations des données personnelles (procédure de gestion, aide à la notification de violation de données à caractère personnel à l'autorité de contrôle, communication à la personne concernée...)

Conformément à l'article 38 du RGPD, les personnes concernées peuvent prendre contact avec le délégué à la protection des données au sujet de toutes les questions relatives au traitement de leurs données à caractère personnel et à l'exercice des droits que leur confère le RGPD.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au service optionnel protection des données à caractère personnel de l'ATDA.
- DESIGNER l'Agence Technique Départementale de l'Allier en tant que personne morale comme déléguée à la protection des données à compter du 1^{er} janvier 2019.
- AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.
- S'ENGAGE à verser dans les caisses du receveur de l'ATDA le montant de la contribution financière fixée annuellement par le conseil d'administration.

5. GESTION DES LISTES ELECTORALES

A l'unanimité, l'Assemblée décide de radier ce point de l'ordre du jour par manque d'éléments des Services Préfectoraux.

6. QUESTIONS DIVERSES

↳ **Bernard Martin** confirme que la vente de l'ex station-service Heep a abouti, les premiers travaux (démolitions) ont débutés rapidement après la vente.

Il présente les différents projets du nouveau propriétaire :

- Un PC est déposé pour la construction d'une nouvelle station-service avec sortie sur la rue des artisans.
- Le hangar pourrait devenir un hall d'exposition vente de véhicules d'occasions pour VL .
- Projet entretien rapide de voitures en lieu et place de l'ancien garage
- Projet pour installer une boulangerie pâtisserie sandwicherie à la place de l'ancienne boutique

Le club Vélo nature organise LE PRIX DU CHAMPS DE FOIRE course cycliste UFOLEP le samedi 22/09, le circuit interne au bourg empruntera : le Bd Tourret - la rue du point du jour - la rue Maurice Robin- la rue Henri Brun. Une information sera distribuée au riverain la semaine prochaine.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 octobre à 20H30.

↳ **Martine JOBERT** s'interroge sur les conséquences de l'annulation du feu d'artifice ?

Valérie BALICHARD informe les membres du conseil que le travail des artificiers (montage et démontage) et frais de déplacement seront facturés pour un coût de 2 500 € et la décision des membres du bureau était de répartir le solde du budget sur les feux d'artifice 2019 et 2020. Monsieur le maire quant à lui dénonce les imperfections pour la diffusion des messages d'alertes par les services de la préfecture, l'arrêté d'interdiction pour pollution à l'ozone est arrivé trop tardivement, L'information de l'annulation diffusée sur la fête, relayée sur les réseaux sociaux a permis une bonne diffusion du message, peu de personnes se sont déplacées au stade.

↳ **Jean- Claude ALLOY** souhaite réunir la commission Village Etape, la date choisie est le Jeudi 4 Octobre à 18h.

↳ **Patrick LAJOIE** souhaite réunir la commission bâtiments courant septembre afin de faire le point sur les travaux réalisés et programmer la suite des travaux à l'intérieur de l'ancienne salle des fêtes. Les travaux extérieurs doivent être réalisés avant fin décembre.

↳ **Laurette GIRAUDET** : un riverain de la rue des Batardeaux lui a signalé des fissures sur la façade de sa maison suite aux travaux. Un état des lieux avec photographie a été réalisé sous contrôle d'huissier avant l'ouverture des travaux, il suffit de faire un signalement en mairie, il y aura comparaison par rapport à la demande.

☛ **Valérie BALICHARD** : présentation de la journée du patrimoine le dimanche 16 septembre avec exposition de l'APM à la maison des 3 Roys, le musée du chemin de fer et une exposition de l'ANACR sur la résistance à l'ancienne salle des fêtes.

Les réservations pour le spectacle Chimène Badi / Julie Zenatti à l'ECC progressent bien, déjà 340 places vendues.

Remerciement par courrier de Mr Ribier pour la mise à disposition du personnel communal pour l'installation d'une seconde table de pingpong au collège durant les vacances scolaires.

Lors de son AG l'ADEM a présenté un bilan satisfaisant pour 2017, le compte rendu est consultable en mairie. Pour 2018 de nouveaux statuts avec de nombreuses restructurations.

☛ **Bruno CONFESSON** Depuis le 1^{er} Septembre la sirène qui alertait les pompiers volontaires sur les interventions a cessé de sonner, un nouveau mode d'alerte individualisée a été mis en place.

Plusieurs voitures immatriculées à l'étranger stationnent alternativement sur divers parkings de la commune, un signalement en gendarmerie sera réalisé.

La séance est levée à 21heures 45.